

Feuille d'information

NOS SERVICES EN DETAIL

Soins psychiatriques ambulatoires

Nous vous aidons à faire face à une maladie mentale afin de garantir votre autonomie et votre capacité à vous aider vous-même, d'éviter l'hospitalisation et d'atteindre la satisfaction par l'autodétermination (rétablissement et autonomisation).

Soutien du traitement médical

- Ensemble, nous observons les changements dans votre état de santé, renforçons la conscience de soi et obtenons des informations diagnostiques importantes pour le traitement médical.
- Nous vous aidons à utiliser en toute sécurité les médicaments prescrits et à promouvoir l'utilisation auto-responsable des médicaments.
- Nous vous aidons à utiliser les interventions thérapeutiques prescrites, telles que l'entraînement comportemental et l'exposition, l'apprentissage et l'application de stratégies d'adaptation utiles.
- Avec vous, nous cherchons à éviter l'hospitalisation ou à faciliter la transition entre l'hôpital psychiatrique et le milieu de vie familial.
- Nous travaillons avec vous pour établir une structure quotidienne et hebdomadaire satisfaisante et nous vous aidons à mettre en place une activité de loisirs qui vous soutienne. Ensemble, nous utilisons vos ressources et vos compétences.
- Nous vous encourageons à recréer des contacts en cas d'isolement social et discutons avec vous des différentes possibilités qui s'offrent à vous pour le faire. Si vous manquez d'énergie et de motivation, nous vous soutenons dans le maintien et la promotion de vos relations sociales.
- Nous vous conseillons sur la promotion de la santé, comme l'hygiène du sommeil, la gestion du stress et l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée.
- Nous vous aidons à accepter la maladie et ses conséquences et vous conseillons sur la manière de gérer les symptômes et les effets. Cela favorise la prévention des rechutes.

Intervention en cas de crise

- Nous effectuons des interventions au nom de votre médecin et en concertation avec lui dans les situations de crise et de surmenage.
- Nous aidons à la résolution et à la gestion des crises, par exemple en utilisant et en coordonnant les mesures avec le corps médical, les autres thérapeutes, les services sociaux et les proches. Nous encourageons la reconnaissance de vos signes avant-coureurs et élaborons ensemble des mesures de prévention des rechutes.
- Nous proposons une assistance dans les cas de danger pour soi-même ou pour autrui, tels que les tendances suicidaires, les intentions suicidaires, les tentatives de suicide et les agressions, et offrons également un soutien pour trouver une solution et une mise en relation avec un médecin urgentiste. Nous coordonnons le système de soutien et/ou organisons les mesures de sécurité.

Mise en réseau, réseaux sociaux et coordination

- Nous coordonnons le soutien psychiatrique, l'implication éventuelle de vos proches et d'autres services d'aide et assurons des soins psychiatriques efficaces, appropriés et à prix raisonnables.
- Nous vous aidons à coopérer avec les autorités telles que le bureau d'aide sociale ou les services sociaux, l'autorité de protection de l'enfant et de l'adulte (APEA), l'office régional de placement (ORP) ou l'assurance invalidité (AI) et défendons vos intérêts.
- Nous favorisons l'intégration professionnelle en apportant un soutien sur le lieu de travail (par exemple, par l'aménagement du lieu de travail) et pouvons organiser des entretiens avec les employeurs pour sécuriser le lieu de travail, obtenir un emploi et/ou servir de médiateur entre l'employeur et vous-même.

Travail avec les proches

- Les proches se sentent souvent impuissants ou apportent déjà un grand soutien à nos patients. Ils assument généralement de lourdes responsabilités et sont souvent soumis à une forte pression. Ils souffrent souvent des conflits causés par la maladie et éprouvent une certaine ambivalence quant à la décision à prendre. Nous aimerions contribuer à soulager la charge de vos proches. Nous conseillons, transmettons des connaissances, encadrons et soutenons aussi directement vos proches dans leur précieux travail.

Soins psychosociaux

Un soutien psychosocial et pratique ciblé aide de nombreuses personnes, à une époque où tout va vite et où les défis sont nombreux, à mieux s'en sortir, à maîtriser le quotidien de manière autodéterminée et à conserver une bonne qualité de vie. Les maladies mentales ne sont pas toujours la cause des limitations sous-jacentes.

Soutien à domicile

De nombreuses personnes perdent leur capacité à vivre de manière autonome en raison d'une maladie mentale chronique. Cela conduit parfois à la négligence, à une alimentation inadéquate ou à une réduction de la capacité à organiser un soutien administratif ou une aide médicale. L'utilisation des transports et donc la liberté de mouvement peuvent également être limitées. Parfois, il y a également un danger pour soi-même et pour les autres, ou un harcèlement d'autres personnes dans l'environnement.

Soins privés

Vous recherchez pour vous ou pour un proche des soins psychiatriques, une assistance infirmière, des soins Spitex ou des soins à domicile, indépendants de l'assurance maladie, des autorités et des communes ? Souhaitez-vous une aide à domicile ou avez-vous besoin d'une aide transitoire immédiate avec une indépendance limitée ? Vous vous sentez seul et vous cherchez une personne professionnelle de confiance avec laquelle vous pouvez discuter de vos problèmes ? Ou avez-vous besoin de temps pour vous et souhaitez-vous vous décharger de la charge des soins dispensés à vos proches ? Nous sommes heureux de vous soutenir - dans la limite de nos capacités - conformément à votre demande.

COMMENT NOUS FOURNISSONS VOS SERVICES

Dans le cadre des soins psychiatriques ambulatoires de proximité, nous effectuons une évaluation des besoins conformément à la loi sur l'assurance maladie LAMal au début de la psychothérapie et des soins psychiatriques spécialisés. Dans ce processus, un diagnostic infirmier est déterminé et établi, dans la mesure où un soutien infirmier individuel est ensuite proposé.

Les séances et les discussions peuvent être proposées dans le cadre direct de la vie quotidienne et du milieu de vie de nos clients. Elles ont donc lieu sur rendez-vous à votre domicile, selon la mission également sur le lieu de travail (par exemple dans le cadre d'une réinsertion professionnelle), en externe ou dans nos locaux.

Nous travaillons selon le principe de la personne de référence, de sorte que vous avez toujours le même soignant chez nous.

COMMENT LES SERVICES SONT PAYÉS

Les soins psychiatriques ambulatoires sont un service thérapeutique qui est remboursés par l'assurance de base de votre caisse maladie selon la loi sur l'assurance maladie en vigueur (LAMal). Les clients, habitant dans le canton de Berne et âgés de 65 ans et plus contribuent aux frais de soins fournis à hauteur de 15.35 CHF maximum par jour (article 25a, alinéa 5 LAMal). Le canton propose également le financement du coût résiduel.

- Clarification et conseil – CHF 76.90/h
- Soins de traitement – CHF 63.00/h
- Soins de base – CHF 52.60/h

Tarifs selon l'ordonnance sur les prestations de soins, OPS7, conformément à la convention tarifaire de Santésuisse à partir du 01.01.2021.

Les soins psychosociaux, le soutien à domicile, les soins privés et les services sans prescription médicale sont entièrement à la charge des personnes ou institutions commanditaires.

- Soins privés CHF 120/h pour des services au nom du client
- Frais de déplacement (déplacements des clients) CHF 0.90 par kilomètre, minimum CHF 5
- Urgence, tarif forfaitaire jusqu'à une heure CHF 150, pour chaque heure supplémentaire CHF 120

Les rendez-vous qui ne sont pas respectés ou qui ne sont pas annulés au moins 48 heures (jours ouvrables) avant le rendez-vous seront facturés directement à un tarif forfaitaire de 120 CHF.